

pendant les cinq dernières années, du nombre de vaisseaux qui avaient fréquenté le havre et du montant des revenus des vaisseaux qui avaient passé le Lac Saint-Pierre. Ces documents furent soumis avec explications de l'ingénieur du havre nécessaires pour bien comprendre les plans.

Il appert par cette correspondance que depuis le rapport de MM. Keefer et Gizowski, la grosseur des vaisseaux fréquentant le havre de Montréal avait considérablement augmenté, et qu'on annonçait en Angleterre le départ de vaisseaux jaugeant deux mille tonneaux de capacité. Ces navires devaient avoir une longueur de 300 pieds, 100 pieds de plus que les vaisseaux qui fréquentaient habituellement le havre, et que toute l'accommodation dans le havre ne s'étendait que depuis la rue Saint-Sulpice à l'entrée du canal.

Le Bureau de Commerce s'occupait-il de la question ou la traîna-t-il en longueur jusqu'au mois de mai 1857 ? A en juger par l'absence d'échange de documents entre la Commission du Havre et le Bureau de Commerce, les questions de la Commission seraient restées sans réponse car, à la réunion de la Commission, le 24 avril 1857, la résolution suivante de la Commission fut adoptée à l'unanimité :

“Qu'en vue de l'augmentation du commerce du port et du prochain achèvement du chenal de 20 pieds dans le Lac Saint-Pierre, la commission est d'opinion que le temps est maintenant arrivé de prendre en considération la question d'augmenter la capacité du havre, et afin d'attirer l'attention du public et en avoir une expression d'opinion, il est résolu que le rapport soumis aujourd'hui par M. Young soit publié et que les plans des docks préparés par M. Forsyth soient déposés pour inspection au Merchants Exchange.”

Cette résolution était la conséquence de cette autre qui avait été adoptée par le Bureau de Commerce, le 9 février 1857.

RÉSOLU.—Que le conseil de ce bureau suggère à la Commission du Havre la nécessité de soumettre toute la question de l'agrandissement du havre à au moins deux ingénieurs qualifiés, pour obtenir des estimés et leur opinion sur la localité la plus propice pour obtenir l'accommodation que requiert le commerce de ce port avec le moins de dépense possible comparativement aux avantages offerts.

La question, qui paraissait avoir sommeillé pendant quelque temps, se réveillait de nouveau et la commission nomma trois